



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E42235

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/09/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 439 192 196 00038

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2108469

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 583940N1244000/001 538139/3

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 583940N1244000/001 538139/3

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/07/2023

Raison sociale : ACPF ACHIN

Sigle : ACPF

11 AVENUE CHARLES DE GAULLE
94470 BOISSY ST LEGER

Téléphone : 01 56 32 30 14

Portable : 06 64 03 82 59

Fax : 01 56 32 30 13

Site Internet : www.acpf-couverture-bardage.fr/

E-mail : contact@acpf-couverture.com

Responsabilité légale :

ACHIN JEAN-LOUIS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	28/11/2020
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	28/11/2020
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	28/11/2020
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	28/11/2020
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	28/11/2020
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	28/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.